



Autorisation d'ouverture d'un cms sans infirmiere

Par folle, le **29/02/2008** à **08:46**

je suis infirmiere dans un cms municipal et je voudrais savoir si la loi oblige a la presence d'une infirmiere pendant toute la duree d'ouverture de l'etablissement ,ou si l'etablissement peut rester ouvert sans infirmiere?MERCI DE ME REPONDRE